



Certificat d'Université en connaissances juridiques pour le traducteur et/ou l'interprète juré

48h de cours – 10 ECTS

Programme 2026-2027

Table des matières

1. Obligation légale de formation pour le traducteur et l'interprète juré.....	2
2. Objectifs de la formation	2
3. Public ciblé prioritairement.....	2
4. Langues de moindre diffusion dans la formation	2
5. Agrément & attestation de conformité de la formation	2
6. Acquis d'apprentissage à l'issue de la formation (<i>learning outcomes</i>)	3
7. Méthodes d'enseignement et d'apprentissage	3
8. Apprentissage ancré dans la réalité professionnelle et collaboration particulière	4
9. Équipe des chargés d'enseignement au CU 48h.....	4
10. Programme du Certificat d'Université « Connaissances juridiques pour le traducteur et/ou l'interprète juré »	5
11. Descriptif des Unités d'Enseignement.....	7
12. Qu'est-ce qu'un Certificat d'Université ?.....	10
13. Modalité d'inscription et droits d'inscription	10
14. Conditions d'admission	10
15. Dépôt du dossier de candidature	11
16. Dispenses	11
17. Épreuves certificatives	11
18. Après avoir réussi les épreuves, quel document sera délivré ?.....	11
19. Lieu de la formation.....	12
20. Horaires de la formation	12
21. Renseignements complémentaires	12
22. Annexe 1 : Besoins en interprétation en contexte juridique	12

23. Annexe 2 : Loi du 10 avril 2014 modifiant diverses dispositions en vue d'établir un registre national des experts judiciaires et établissant un registre national des traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes jurés (TIJ).....	13
24. Annexe 3 : Arrêté royal du 30 mars 2018 relatif aux formations juridiques visées à l'article 25 de la loi du 10 avril 2014 et visées à l'article 991octies, 2°, du Code judiciaire	13

1. Obligation légale de formation pour le traducteur et l'interprète juré

A l'heure où la mobilité internationale et les mouvements migratoires s'intensifient, la Faculté de Traduction et d'Interprétation - Ecole d'Interprètes Internationaux (FTI-EII) de l'Université de Mons entend participer à la nécessité de garantir une justice équitable et accessible à tous en proposant un Certificat d'Université en 48 heures de cours axé sur les connaissances juridiques propres à la profession de traducteur et/ou d'interprète juré. Ce cursus est obligatoire pour prétendre à une inscription au Registre des traducteurs et interprètes jurés (TIJ) du SPF Justice (cf. Arrêté royal du 30 mars 2018 relatif aux formations juridiques pour la profession de traducteur et/ou interprète juré).

2. Objectifs de la formation

À l'issue de cette formation de 10 ECTS (48 heures de cours le samedi), les participants seront capables de maîtriser les connaissances juridiques, terminologiques, déontologiques, ainsi que les compétences à la traduction/l'interprétation qui constituent **les fondements de la profession de traducteur/interprète juré conformément aux exigences formulées par le SPF Justice dans l'Arrêté royal du 30 mars 2018 relatif aux formations juridiques pour la profession de traducteur et/ou interprète juré.**

3. Public ciblé prioritairement

- tout traducteur ou interprète désireux de se spécialiser en traduction/interprétation en milieu policier et près les tribunaux et de s'inscrire au Registre national des TIJ ;
- tout détenteur d'un diplôme du supérieur et/ou totalisant une expérience probante de 5 ans minimum en traduction/interprétation, désireux de s'inscrire au Registre national des TIJ.

4. Langues de moindre diffusion dans la formation

Depuis le lancement du cursus en 2019-2020, une quarantaine d'étudiants en moyenne s'y inscrit chaque année. Leurs langues de travail sont aussi diversifiées que l'allemand, l'albanais, l'anglais, l'arabe, le bulgare, le chinois, le danois, le dari, l'espagnol, l'italien, la langue des signes, le lingala, le néerlandais, le norvégien, le polonais, le portugais, le roumain et le russe, entre autres. Les langues de moindre diffusion sont donc elles aussi mises en valeur dans le cursus.

5. Agrément & attestation de conformité de la formation

Le Certificat d'Université a été agréé par l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES) de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2019.

Le Service Public Fédéral Justice a renouvelé en 2023 l'attestation de conformité avec l'Arrêté royal de mars 2018 relatif aux formations juridiques visées à l'article 25 de la loi du 10 avril 2014 et visées à l'article 991octies, 2°, du Code judiciaire. Cette attestation de conformité est valable jusqu'en 2028.

6. Acquis d'apprentissage à l'issue de la formation (*learning outcomes*)

À l'issue de la formation, les participants seront capables de maîtriser les connaissances disciplinaires considérées comme le minimum requis pour pouvoir exercer en tant que traducteur et/ou interprète juré selon l'AR du 30 mars 2018.

En particulier, les participants

- auront acquis les connaissances notionnelles générales relatives au contexte juridique (structure du système judiciaire belge, sources du droit, notions de droit pénal et civil, méthodologie juridique, fonctionnement de la chaîne pénale, procédures, cadre législatif, acteurs judiciaires et juridiques) et spécifiques aux interventions en milieu policier ;
- auront acquis les connaissances terminologiques essentielles utilisées tout au long de la procédure pénale, seront capables d'analyser et de comprendre les principaux documents émanant de différents acteurs de la chaîne pénale et auront acquis une certaine maîtrise du raisonnement juridique ;
- auront assimilé les principes déontologiques et éthiques relatifs à la profession traducteur et/ou interprète juré (maîtrise des droits et devoirs, des notions d'exactitude, de fidélité, neutralité, impartialité, confidentialité, secret professionnel et anonymat, ainsi que des savoir-être liés à cette profession) ;
- auront assimilé les principes de base de la traduction/interprétation dans les procédures pénales et civiles ;
- auront compris le fonctionnement du Registre national des TIJ et seront capables d'appliquer les règles de tarification.

7. Méthodes d'enseignement et d'apprentissage

- Apprentissage théorique : exposés magistraux, lectures dirigées et commentées
- Apprentissage pratique visant le savoir-être et les savoir-faire du traducteur/interprète juré :
 - études de cas, observation réflexive, discussion collective
 - mise en situation : jeux de rôle et simulations de procédure.

Attention ! Conformément aux exigences de l'Arrêté Royal du 30 mars 2018, l'apprentissage du CU « Connaissances juridiques pour le TIJ » porte *essentiellement* sur des éléments de connaissance théoriques axés sur le milieu policier et les interventions auprès des tribunaux.

Si vous désirez davantage d'exercices pratiques en interprétation, nous vous conseillons d'opter pour le CU « **Interprétation en contexte juridique** » (162h de cours, dont 98h d'exercices pratiques – 30 ECTS).

8. Apprentissage ancré dans la réalité professionnelle et collaboration particulière

Notre priorité est d'offrir un apprentissage ancré dans la réalité professionnelle. L'équipe enseignante est dès lors pluridisciplinaire et composée de personnes qui entretiennent un lien étroit avec la traduction/interprétation jurée : des professionnels du droit et du milieu judiciaire travaillant régulièrement avec des TIJ ; des TIJ en exercice ; des chercheurs spécialisés en interprétation de services publics.

Pour ce Certificat d'Université 48h, la FTI-EII de l'UMONS collabore avec la Police Judiciaire Fédérale Brabant wallon.

9. Équipe des chargés d'enseignement au CU 48h

Intervenants

Astrid Carfagnini, interprète de conférence et de liaison, traductrice-interprète jurée, doctorante en interprétation de liaison, FTI-EII

Dr. Anne Delizée, traductrice, philologue, traductrice-interprète jurée, docteure en Traductologie (interprétation de services publics), FTI-EII

Aziz Derdouri, traducteur-interprète juré

Véronique Fourez, traductrice-interprète jurée

Lionel Kaëns, Vice-président au Tribunal de première instance du Hainaut, division de Charleroi

Catherine Marlaire, traductrice, traductrice jurée

Nora Rakki, traductrice-interprète jurée, spécialisée en terminologie juridique

Commissaire Pascal Vanbelle, Police Judiciaire Fédérale Brabant wallon, responsable de la section Criminalité contre les Personnes (bureaux Homicides - Traite des Êtres Humains - Stupéfiants)

Responsable académique et coordinatrice pédagogique

Dr. Anne Delizée, FTI-EII

Responsable administrative et Gestionnaire des Affaires étudiantes

Emeline Jacquet

Secrétariat de la FTI-EII

065 37 36 04

emeline.jacquet@umons.ac.be

Service de Formation Continue

Patricia Lorent, Virginie Gérard

formation.continue@umons.ac.be

10. Programme du Certificat d'Université « Connaissances juridiques pour le traducteur et/ou l'interprète juré »

UE : unité d'enseignement
AA : activité d'apprentissage
C : Cours magistraux - ED : Exercices dirigés - TP : Travaux pratiques, études de cas
ECTS : Système européen de transfert et d'accumulation de crédits
Ep : Type d'épreuve - A = examen écrit

Intitulé de l'UE / de l'AA	Responsable de l'UE / Enseignant de l'AA	C	ED	TP	S	ECTS	Ep.
UE1. Système juridique belge, droit de procédure civile & pénale, terminologie juridique et déontologie (29 h de cours)	N.Rakki					6	Épreuve non intégrée
T-DOYE-013 Traduction et interprétation en milieu judiciaire : déontologie, connaissances disciplinaires et terminologiques.	L.Kaëns	15					A
T-DOYE-016 Traduction et interprétation en contexte juridique : terminologie et langue de spécialité.	N.Rakki	2	5	2			A
T-DOYE-017 Déontologie en contexte juridique : codes éthiques, observation réflexive et pratique de l'analyse discursive.	A.Carfagnini & C.Marlaire	1	4				A

Intitulé de l'UE / de l'AA	Responsable de l'UE / Enseignant de l'AA	C	E D	TP	S	T	EC TS	Ep.
UE2 Techniques de traduction/d'interprétation dans les procédures civiles & pénales, registre national, frais de justice & tarification (8h de cours en présentiel)	V.Fourez						2	Épreuve non intégrée
T-DOYE-020 Intervention en milieu policier - devoirs d'enquête : déontologie, connaissances notionnelles & terminologiques et exercices d'interprétation.	Commissaire P. et Vanbelle V.Fourez	2		3				A
T-DOYE-029 Procédures particulières en milieu judiciaire et techniques de traduction/interprétation. Frais de justice et tarification. Registre national des TIJ.	A.Derdouri			3				A

Intitulé de l'UE / de l'AA	Responsable de l'UE / Enseignant de l'AA	C	ED	TP	S	ECTS	Ep.
UE3. Analyse approfondie des processus de traduction & d'interprétation (11 h de cours en présentiel)	A.Delizée					2	Épreuve intégrée
T-DOYE-006 Introduction théorique à l'analyse discursive.	A.Delizée	6					A
T-DOYE-034 Exercices de transfert interlinguistique éclairés par l'analyse discursive.	A.Delizée		2	3			A

11. Descriptif des Unités d'Enseignement

UE1. Système juridique belge, droit de procédure civile & pénale, terminologie juridique et déontologie

Cette UE, composée de 3AA, poursuit les objectifs suivants :

- Environnement juridique belge :
 - avoir une vue d'ensemble du système juridique belge et de l'organisation judiciaire : définir les compétences des pouvoirs judiciaire, législatif et exécutif ; identifier et définir les compétences des juridictions du pays (Cour de cassation, Cour constitutionnelle, Conseil d'État, cours d'appel, cour d'assises, tribunaux de première instance, tribunaux de police, justices de paix, etc.)
 - identifier les sources du droit : droit de procédure pénale, droit de procédure civile, notions de droit pénal et civil
 - hiérarchiser les sources du droit (loi – jurisprudence – doctrine // Constitution – loi – arrêté – règlement)
 - identifier les acteurs judiciaires : les différentes professions juridiques et le rôle des acteurs de la chaîne judiciaire
 - comprendre la logique du fédéralisme et ses conséquences
 - comprendre les développements et les influences de la justice internationale et supranationale dans le droit (notions sur CEDH – droit européen – droit humanitaire)
 - acquérir les réflexes induits par la jurisprudence issue de l'article 6 de la CEDH (importants développements concernant le procès équitable et le rôle de l'interprète dans ce cadre)
- Méthodologie juridique :
 - définir les notions de code, de loi, d'arrêté royal, d'arrêté ministériel, de règlement, de jurisprudence, de doctrine, de contrat
 - comprendre les méthodes de travail d'un juriste
 - retracer l'origine de la complexité des structures linguistiques et des termes utilisés
 - distinguer justice civile et justice pénale
- Maîtriser les aspects pertinents des droits pénal et civil et de la législation en matière de protection de la jeunesse
- Comprendre la logique du procès civil
- Comprendre le fonctionnement de la chaîne pénale :
 - déterminer les procédures suivies à partir d'un fait délictueux commis
 - déterminer le rôle du Ministère public, *alias* le Procureur, *alias* le Parquet
 - déterminer le rôle du juge d'instruction
 - déterminer les modalités d'intervention des juridictions compétentes (chambre du conseil, tribunal correctionnel, cour d'appel, éventuellement cour d'assises)
 - déterminer les devoirs d'enquête
 - déterminer les prérogatives d'une personne prise dans la chaîne pénale : droit à un interprète – droit à un avocat (*pro deo* ou non) – droits de la défense – droit à la

présomption d'innocence – droit au délai raisonnable – droit à l'exécution judiciaire pour les parties civiles, etc. Définir ces notions et en cerner les implications concrètes

- Comprendre la logique d'un procès pénal au fond
- Assimiler la terminologie essentielle au milieu judiciaire et au secteur des demandes d'asile :
 - être capable d'expliquer les termes les plus fréquemment utilisés tout au long de la procédure pénale
 - être capable de décrypter le sens et de cerner les aspects lexicaux, morphosyntaxiques, terminologiques et structuraux de documents authentiques émanant de différents acteurs de la chaîne pénale tels que des jugements ou arrêts rendus par des juridictions pénales
 - acquérir une certaine maîtrise du raisonnement juridique (logique juridique et argumentation dialectique)
- Déontologie du TIJ :
 - assimiler les principes déontologiques et éthiques contenus dans l'AR du 18/04/2017 relatifs à la profession de traducteur et/ou interprète juré ;
 - acquérir une connaissance approfondie et analytique des différents codes déontologiques relatifs au contexte juridique (notions de confidentialité, impartialité, intégrité, fidélité, aptitude professionnelle) ;
 - acquérir une approche réflexive par rapport aux situations exposées en classe liées aux difficultés et aux problématiques d'ordre éthique qui peuvent se présenter ;
 - acquérir une vision nuancée des enjeux éthiques auxquels le traducteur-interprète juré est confronté dans sa profession. Être capable d'en extrapoler les principes clés à partir de cas concrets.
 - Pour la traduction jurée : assimiler les aspects formels des originaux à traduire et comprendre comment les reproduire dans leurs traductions. Assimiler les procédures de signature et de légalisation d'une traduction jurée. Prendre conscience des enjeux de l'utilisation de l'IA. Acquérir les réflexes permettant de reproduire fidèlement les aspects formels de l'original. Appliquer les procédures formelles à différents types de documents (administratifs, notariés, scolaire, arrêts de la Cour de cassation belge, procédures judiciaires impliquant des citations à l'étranger, dossier de pièces des avocats, citations d'huissier, jugements, témoignages dans le cadre des procédures d'asile). Appliquer les procédures de signature et de légalisation d'une traduction jurée.
 - Pour l'interprétation jurée : assimiler le comportement de l'interprète dans des extraits authentiques d'un procès pénal et être à même d'en faire une analyse critique. Être en mesure d'analyser ce que l'interprète fait ou aurait dû faire pour assurer un procès équitable. Analyser plusieurs extraits authentiques du comportement discursif de l'interprète devant la Cour d'assise. Mener une observation réflexive des pièges déontologiques auxquels l'interprète est confronté en milieu judiciaire devant les tribunaux et en milieu policier

UE2 Techniques de traduction/d'interprétation dans les procédures civiles & pénales, registre national, frais de justice & tarification

Cette UE, composée de deux AA, poursuit les objectifs suivants :

- avoir une vision claire des modalités d'intervention en milieu policier :
 - approfondir sa compréhension du cadre législatif et du déroulement des devoirs d'enquêtes
 - approfondir sa compréhension des procédures particulières liées aux auditions, à la traite des êtres humains, au trafic de stupéfiants, aux homicides et affaires de mœurs
 - déterminer le cadre déontologique, les attentes envers le traducteur/interprète juré et les techniques de traduction/d'interprétation appropriées dans ces situations particulières
- se familiariser avec les procédures particulières en milieu judiciaire (Méthodes particulières de recherches - MPR) : écoutes téléphoniques, écoutes dans cellules et parloirs, dossier confidentiel (observation avec écoutes). Déterminer le rôle du traducteur/interprète juré et les techniques de traduction/d'interprétation appropriées dans ces situations particulières
- comprendre le système des frais de justice et de tarification pour le traducteur/interprète juré
- comprendre le fonctionnement du registre fédéral des traducteurs/interprètes jurés

UE3. Analyse approfondie des processus de traduction & d'interprétation

Cette UE, composée de 2 AA, poursuit les objectifs suivants :

- maîtriser les principes communicatifs de base de la traduction et de l'interprétation. Il s'agira d'identifier les stratégies communicationnelles des auteurs/locuteurs, afin de ne pas les fausser lors de la traduction/l'interprétation. Pour ce faire, l'apprenant sera capable de :
 - faire le lien entre contenu de l'échange communicationnel et situation de communication
 - identifier les différents actes de langage
 - appréhender la dimension dialogique de la communication
 - différencier ce qui est *dit* de ce qui *communiqué* et conscientiser les mécanismes inférentiels en jeu lors de la traduction/l'interprétation d'un énoncé
 - identifier les stratégies argumentatives d'ordre dialectique et rhétorique
- intégrer ces notions théoriques à la pratique par le biais d'exercices pratiques et d'étude de cas

Pour l'interprétation de liaison tout particulièrement, l'apprentissage visera à

- appréhender les spécificités d'une interaction, comprendre le modèle interactionnel et dialogique de l'interprétation (« Pas de trois » communicatif de C. Wadensjö), poser le cadre interactionnel, gérer la dynamique interactionnelle et la multimodalité d'une interaction interprétée
- définir la notion d'interaction, appréhender la co-construction de l'activité conversationnelle et identifier les contenus référentiels et les éléments relationnels d'une interaction
- identifier la structure d'une conversation (tours de parole, séquences, échanges, interventions, énoncés, paires adjacentes)

- identifier les stratégies de politesse linguistique
- identifier la valeur interactionnelle, interpersonnelle et argumentative des marqueurs discursifs
- intégrer ces notions théoriques à la pratique par le biais d'exercices pratiques ciblés et d'étude de cas

12. Qu'est-ce qu'un Certificat d'Université ?

Il s'agit d'un type de formation continue défini dans le Décret « Paysage », Décret qui définit la structuration de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (nov. 2013). Ce type de formation est donc reconnue par les autorités publiques.

Le niveau des activités d'apprentissage proposé équivaut au niveau 7 du cadre des certifications de l'enseignement supérieur en Communauté française (cf. Annexe Ière au Décret), ce qui correspond à un niveau de Master.

Un Certificat d'Université ne peut être délivré que par un établissement d'enseignement supérieur et donne droit à l'octroi de crédits ECTS (système européen de transfert et d'accumulation de crédits qui permet de faire reconnaître le Certificat dans les établissements d'enseignement supérieur européens). Ce Certificat d'Université permet d'octroyer 10 ECTS.

13. Modalité d'inscription et droits d'inscription

Vous devez vous inscrire au cursus complet (48h) pour pouvoir prétendre à l'inscription au Registre national des Traducteurs/Interprètes Jurés.

Le candidat s'inscrit pour le cursus complet de 48h, suit les cours et passe les épreuves certificatives en février 2027, pour un droit d'inscription de 580 euros. Un paiement en plusieurs tranches est possible.

14. Conditions d'admission

Le candidat est admis à la formation sur examen de son dossier de candidature.

Le Certificat d'Université est accessible aux personnes n'ayant pas nécessairement de diplôme de l'enseignement supérieur, mais pouvant attester de cinq années d'expérience professionnelle et personnelle utile.

Le candidat doit dès lors :

- être détenteur d'un diplôme bac+3 ou bac+5 de traducteur, d'interprète, de linguiste, de philologue, de spécialiste en communication, ou d'un diplôme bac+3 ou bac+5 dans le domaine du droit

OU (ET)

- attester de cinq années d'expérience professionnelle et personnelle utile (en ce compris des années d'études supérieures réussies) s'il n'a pas les titres requis. La Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) sera acceptée sur décision de la Commission d'admission. La formation organisée par la FTI-EII « Introduction à l'interprétation et à la médiation en contexte migratoire, en milieu social & médical » peut être incluse dans la VAE, moyennant réussite de l'épreuve évaluative ; cette formation est considérée comme un module préparatoire facilitant l'apprentissage dans le cadre du Certificat d'Université.

15. Dépôt du dossier de candidature

Votre dossier de candidature est à introduire auprès de
Madame Patricia Lorent, Madame Virginie Gérard
Formation Continue de l'UMONS
Avenue Frère Orban 9
7000 Mons
formation.continue@umons.ac.be

Votre dossier doit *impérativement* comprendre :

- ☐ le formulaire d'admission (voir document « Formulaire d'admission CU48h » en annexe) dûment complété
- ☐ une lettre de motivation
- ☐ un CV mis à jour
- ☐ une copie des diplômes et/ou des attestations de formations suivies et/ou des attestations certifiant l'expérience professionnelle et personnelle utile (voir point 10.).

Les inscriptions seront clôturées le 4 septembre 2026. Votre dossier sera examiné par la Commission d'admission et vous recevrez une notification de celle-ci au plus tard le 11 septembre 2026.

16. Dispenses

Vous pouvez introduire une demande de dispenses auprès du SPF Justice. L'autorisation de dispense du SPF Justice doit être annexée à votre dossier de candidature. L'UMONS se réserve le droit de statuer sur la possibilité d'appliquer les dispenses émises par le SPF Justice, en fonction des spécificités de son programme d'enseignement.

17. Épreuves certificatives

À l'issue de la formation, en février 2027, des épreuves certificatives écrites seront organisées en présentiel. Conformément à l'AR du 30 mars 2018, chaque enseignement dispensé fera l'objet d'un examen.

18. Après avoir réussi les épreuves, quel document sera délivré ?

Vous devez réussir toutes les épreuves du cursus complet pour pouvoir prétendre à l'inscription au Registre national des Traducteurs/Interprètes Jurés.

Moyennant réussite aux examens, un Certificat d'Université, reconnu par les autorités publiques, sera délivré. Ce Certificat porte sur la maîtrise des connaissances juridiques, terminologiques et déontologiques *ad hoc* du traducteur/interprète juré.

Un Certificat d'Université est un document qui, sans conférer de grade académique, atteste la réussite d'une formation structurée de 10 crédits ECTS au moins organisée par un établissement d'enseignement supérieur, l'octroi par cet établissement des crédits associés et le niveau de ceux-ci (art. 15 16° du Décret « Paysage » définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, nov. 2013).

19. Lieu de la formation

Bâtiment Rosa Parks, Avenue Frère Orban 9 – 7000 Mons

20. Horaires de la formation

Il s'agit d'une formation continue à horaire décalé. Les enseignements seront dispensés le samedi entre fin septembre 2026 et février 2027 (10 samedis de cours au total). Les épreuves certificatives auront lieu en février 2027 (1 journée d'examens en semaine). Il est tenu compte de suffisamment de pauses entre les cours en présentiel pour permettre le travail individuel à domicile.

Voir détails dans le document « Horaires » sur la page <https://web.umons.ac.be/fti-eii/fr/formations/cu-trinju/>

21. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au service de formation continue : formation.continue@umons.ac.be

ou à Emeline Jacquet, Responsable administrative et gestionnaire des Affaires Etudiantes, secrétariat de la FTI :

065 37 36 04 ou via emeline.jacquet@umons.ac.be

22. Annexe 1 : Besoins en interprétation en contexte juridique

- **intensification de la mobilité intra-européenne** (étudiants, vacanciers, personnes en déplacement professionnel, confrontés à la justice de leur pays d'accueil) - (Rapport UE 2009 : 6) ;
- nécessité de garantir sécurité et justice sur le territoire de l'UE, ce qui implique une **coopération judiciaire intra-européenne** qui dépend de la fiabilité de la communication et donc d'une interprétation juridique de qualité (*idem*) ;
- **intensification des mouvements migratoires** et augmentation du nombre des demandes d'asile déposées au sein de l'UE, ce qui implique la nécessité de traiter la demande d'asile dans une des langues officielles du pays d'accueil et dans la langue du demandeur ;
- **directive européenne 2010/64/UE relative au droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales**. La traduction et l'interprétation doivent être d'une qualité suffisante pour garantir que les personnes concernées aient connaissance des faits qui leur sont reprochés et soient en mesure d'exercer leurs droits de défense. À cette fin, les pays de l'UE ont l'obligation d'établir un ou plusieurs registres de traducteurs et d'interprètes indépendants possédant les qualifications requises qui seront mis à la disposition des conseils juridiques et des autorités concernées. Cette directive était applicable à partir du 15 novembre 2010 et devait être transposée dans le droit national des pays de l'UE avant le 27 octobre 2013 ;
- **directive 2012/29/EU concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité**. À l'art. 21, elle stipule entre autres qu'« il convient également de s'assurer que la victime puisse elle-même être comprise pendant la procédure. À cet égard, il y a lieu de prendre en considération la connaissance qu'a la victime de la langue utilisée pour fournir des informations, son âge, sa maturité, ses capacités intellectuelles et affectives, son degré d'alphabétisation et toute déficience mentale ou physique. Une attention particulière devrait être accordée aux problèmes de compréhension ou de communication qui peuvent avoir pour origine une incapacité, telle que des

troubles de l'audition ou de la parole. De même, il convient de tenir compte, durant la procédure pénale, d'éventuelles faiblesses dans la capacité de la victime à communiquer. »

23. [Annexe 2 : Loi du 10 avril 2014 modifiant diverses dispositions en vue d'établir un registre national des experts judiciaires et établissant un registre national des traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes jurés \(TIJ\)](#)

En vertu de son chapitre 5 art.20, seuls les TIJ inscrits sur le registre national seront habilités à travailler en tant que tels.

En vertu de son chapitre 5 art.21 (6°) et art.25 (1° et 2°), les TIJ devront justifier d'un diplôme pertinent ou 2 ans d'expérience utile, et présenter une attestation délivrée par un établissement d'enseignement agréé par le Roi et prouvant que les candidats disposent des connaissances juridiques requises.

Extraits de la Loi du 10 avril 2014 :

« CHAPITRE 5. - Dispositions concernant les traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes jurés

Art. 20. Sauf l'exception prévue à l'article 27, seules les personnes qui, sur décision du ministre de la Justice, ont été inscrites au registre national des traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes jurés sont autorisées à porter le titre de traducteur, d'interprète ou de traducteur-interprète juré et habilitées à effectuer les missions de traduction ou d'interprétation qui leur sont confiées en vertu de la loi.

Art. 21. Seront inscrites au registre national des traducteurs, des interprètes et des traducteurs-interprètes jurés, les personnes physiques qui

(...)

6° peuvent justifier qu'elles disposent de l'aptitude professionnelle et des connaissances juridiques requises ;

(...)

Art. 25. La preuve visée à l'article 21, 6°, de la présente loi est apportée en présentant au ministre de la Justice :

1° en ce qui concerne l'aptitude professionnelle, tout diplôme obtenu ou toute preuve d'une expérience professionnelle utile d'au moins deux ans qui a été acquise durant une période de huit années précédant la demande d'enregistrement ;

2° en ce qui concerne les connaissances juridiques, d'une attestation, délivrée par un établissement d'enseignement agréé par le Roi, attestant de ces connaissances.

(...)

24. [Annexe 3 : Arrêté royal du 30 mars 2018 relatif aux formations juridiques visées à l'article 25 de la loi du 10 avril 2014 et visées à l'article 991octies, 2°, du Code judiciaire](#)

Cet AR fixe les conditions auxquelles la formation juridique d'un traducteur, interprète ou traducteur-interprète juré doit répondre pour permettre l'inscription au registre national des traducteurs, des interprètes et des traducteurs-interprètes.

Extrait de l'Arrêté royal du 30 mars 2018 :

CHAPITRE 2. - Programme de la formation.

Art. 4.

La formation connaissances juridiques pour les traducteurs/interprètes doit comprendre au moins les modules suivants, dont la durée minimale est indiquée en heures de cours :

1. Vue d'ensemble du système juridique belge, organisation judiciaire, sources du droit, acteurs judiciaires (4 heures) ;

2. Droit de procédure pénale, droit de procédure civile, notions de droit pénal et civil, frais de justice et tarification (6 heures) ;
3. Terminologie juridique (6 heures) ;
4. Rôle du traducteur, interprète et traducteur-interprète dans les procédures judiciaires et application des différentes techniques de traductions en interprétations dans les procédures pénales et civiles, fonctionnement du registre national des traducteurs, interprètes et des traducteurs-interprètes (6 heures) ;
5. Déontologie, droits et devoirs, attitude de l'interprète (4 heures).